



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de la vie économique

Rouen le 18/03/2020

La philosophie générale des mesures gouvernementales est d'éviter autant que possible tout regroupement de personnes afin de ralentir la propagation du Covid-19. Ainsi, il a été décidé de fermer les locaux commerciaux ne relevant pas d'une activité de première nécessité.

Cela ne saurait signifier que l'activité économique doit être réduite pour tous les autres secteurs professionnels ne générant pas habituellement de rassemblements de clientèle.

Si les mesures de restriction doivent être respectées, elles ne doivent pas aboutir à dissuader nos concitoyens de poursuivre leur activité, hormis pour les commerçants impactés par les interdictions d'ouverture.

Il est rappelé que le secteur du transport de marchandises, toutes activités confondues, les ports et les entreprises des places portuaires, ainsi que la chaîne logistique restent en activité pour assurer la continuité de l'activité économique et des industries de notre pays.

Outre les trajets domicile-travail autorisés pour ceux qui ne peuvent pas "télé-travailler", il est bien évidemment admis que les personnes qui exercent une activité obligeant aux déplacements (les livreurs par exemple) ou au travail en extérieur (chantiers, travaux publics, etc.) doivent la poursuivre, à condition de pouvoir présenter à tout moment,

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

en cas de contrôle, leur attestation de déplacement dérogatoire ainsi que le justificatif de déplacement personnel.

Il est impératif que la vie économique de la nation et plus spécifiquement de la région Normandie soit la moins impactée possible, tout en respectant naturellement les gestes barrières qui s'imposent dans le contexte actuel.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex